



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SUBVENTION :

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Département de la Seine-Maritime pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux

**Délibération
n°2024/11**

11 MARS 2024

Date de la convocation :
5 mars 2024

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 14 mars 2024
et de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-quatre, le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLOSE Émilie, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY-BOURGET Brigitte, VINCENT Nicolas.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme LÉCAUDÉ Katy, M. DA SILVA Maxime qui a donné pouvoir à M. VINCENT Nicolas, M. GALISSON Hubert qui a donné pouvoir à M. VANDEVILLE Gérard, Mme MULET Mercedes qui a donné pouvoir à M. TIERCE François.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers votants : 29

SUBVENTION : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Département de la Seine-Maritime pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Monsieur Ahmed MERBAH, Conseiller municipal délégué aux Finances et au Budget rappelle à l'assemblée que la deuxième phase des travaux de mise en accessibilité de 6 bâtiments communaux existants dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, dont le coût prévisionnel est estimé à 264 156.00 € HT soit 316 987.20 € TTC, est décomposée comme suit :

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant HT	Montant TTC
Mission Bureau de contrôle	4 050.00 €	4 860.00 €
Maîtrise d'œuvre	22 106 .00 €	26 527.20 €
Travaux	238 000.00 €	285 600.00 €
TOTAL	264 156.00 €	316 987.20 €

Les bâtiments communaux concernés sont les suivants :

- École Jean Maillard ;
- École Pierre et Marie Curie ;
- Mairie ;
- Salle de la Dame Blanche ;
- Complexe sportif de la Viardière ;
- Gymnase.

Ces bâtiments ont fait l'objet d'un dépôt d'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité.

Ces travaux (hors ascenseurs) sont susceptibles de bénéficier :

- D'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- D'une subvention du Département de la Seine-Maritime au titre de la mise en accessibilité des bâtiments (limitée à 3 dossiers par année).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Coût global prévisionnel	264 156.00 €	Département de la Seine Maritime 30 % par bâtiments	79 246.00 €
		Dotation DETR 30 %	79 246.00 €
		Autofinancement commune 40 %	105 664.00 €
TOTAL DÉPENSES	264 156.00 €	TOTAL RECETTES	264 156.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1^{er} semestre 2024 ;
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : Mars 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2024

Application agréée E-legalite.com

La Commission des Finances – Budget ayant examiné cette proposition de demande de subvention lors de sa séance du 6 mars 2024 et émis un avis favorable, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 264 156.00 euros HT ;
- D'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2024

Application agréée E-legalite.com